



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes
Sud-Ouest

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE
CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE « ROUTES – BASES AÉRIENNES » – SESSION 2025**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'état et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de d'État,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature du DIR en vigueur,

Sur proposition de la directrice du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse :

ARRÊTE

Article 1

Un concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipes d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes – bases aériennes » est ouvert au titre de l'année 2025.

Le nombre de poste sera précisé dans un arrêté complémentaire qui sera pris avant le jour des épreuves écrites.

Article 2

La date limite d'inscription est fixée au **27 février 2025 à 23h59**.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 27 mars 2025.

Pour les candidats admissibles, l'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 5 mai 2025.

Les épreuves se dérouleront à Toulouse.

Article 3

L'organisation du concours est confiée à la directrice du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse qui en assurera la publicité dans ses services.

Article 4

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest, monsieur Jean-Charles MOUREY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le